



Communiqué

23/01/2009

« L'OPQIBI obtient son accréditation COFRAC »

Depuis le 1^{er} janvier dernier, l'OPQIBI est accrédité par le COFRAC selon la norme AFNOR NF X50-091¹, sous le numéro 4-0526.

Cette accréditation revêt une importance fondamentale pour l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Elle reconnaît officiellement la transparence, l'impartialité et l'objectivité de son système de qualification et devrait permettre d'accroître encore davantage la crédibilité de ses certificats auprès des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre.

Elle constitue, en outre, pour l'OPQIBI, le résultat d'un processus commencé en 2001 avec sa modernisation et sa participation à l'élaboration de la norme NF X50-091.

Cette accréditation n'est, cependant, en rien un aboutissement en soi. En effet, l'OPQIBI va désormais s'appuyer sur ce paramètre pour intensifier ses efforts en vue de faire reconnaître ses qualifications au niveau européen. Plusieurs pistes de réflexion sont actuellement en cours d'analyse, au regard, notamment, des dispositions offertes par l'article 52 de la Directive Européenne « Marchés Publics » 2004/18/CE.

L'OPQIBI compte actuellement près de 1100 structures d'ingénierie qualifiées de toutes tailles et représentant un chiffre d'affaires cumulé de 3,5 Milliards d'Euros.

Renseignements : Stéphane MOUCHOT - 01.46.99.14.53 - opqibi@wanadoo.fr

¹ Relative au fonctionnement des organismes de qualification d'entreprise.